



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 octobre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 octobre 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois d'août 2020 sous la présidence de la République d'Indonésie (voir annexe).

Ce récapitulatif a été établi par la Mission permanente de la République d'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) Dian Triansyah **Djani**



Annexe à la lettre datée du 27 octobre 2020 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Indonésie (août 2020)

Introduction

Sous la présidence de l'Indonésie, en août 2020, le Conseil de sécurité a tenu 12 séances publiques (dont deux séances d'information en présentiel), ainsi que 12 séances privées (dont deux séances de consultations en présentiel) et cinq séances de consultations à huis clos au titre du point « Questions diverses ».

Le Conseil a adopté quatre résolutions, sur : les femmes dans les opérations de maintien de la paix ; la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ; la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) ; les sanctions concernant le Mali. Ses membres se sont entendus sur le texte de deux déclarations à la presse, relatives à l'attentat perpétré à Jalalabad (Afghanistan), et à la situation au Mali, respectivement, ainsi que sur des éléments destinés à la presse concernant le Yémen. Les événements marquants de la présidence indonésienne ont été deux visioconférences publiques consacrées l'une à la question intitulée « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée » et l'autre à la question intitulée « Les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix ».

Conformément à la pratique établie à l'Organisation des Nations Unies, l'Indonésie a débuté sa présidence par la présentation du programme de travail provisoire du Conseil pour le mois, que le Conseil a adopté à la séance à huis clos du 3 août 2020, tenue par visioconférence.

Afrique

Guinée-Bissau

Le 10 août, le Conseil a tenu une séance d'information suivie de consultations à huis clos sur la situation en Guinée-Bissau. La Représentante spéciale du Secrétaire général et chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS), Rosine Sori-Coulibaly, a présenté le dernier rapport sur la Guinée-Bissau et les activités du BINUGBIS ([S/2020/755](#)).

Des exposés ont également été présentés au Conseil par le Représentant permanent adjoint du Brésil, João Genésio de Almeida Filho, en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, et la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Ghada Fathi Waly.

Les intervenants ont souligné l'importance d'un soutien constant de la communauté internationale dans l'objectif du maintien de la fragile stabilité obtenue en Guinée-Bissau. La Représentante spéciale a également présenté les mesures prises par le BINUGBIS en vue de son retrait progressif et du transfert des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. Elle a souligné le travail déterminant de consolidation de la paix qui reviendra à l'équipe de pays et aux acteurs régionaux après que le BINUGBIS aura quitté le pays, fin 2020, comme le prévoit son mandat.

Le Président de la formation Guinée-Bissau a décrit le travail accompli par la Commission de consolidation de la paix avec d'autres partenaires pour promouvoir la reprise économique en Guinée-Bissau, et la Directrice exécutive de l'ONUDC a appelé à une action urgente et coordonnée dans la lutte contre le trafic de drogue et la traite des personnes.

Les membres du Conseil ont insisté de nouveau sur l'importance, entre autres, de l'application des Accords de Conakry dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour une sortie de crise politique en Guinée-Bissau et de la mise en œuvre de la feuille de route proprement dite. Ils ont également insisté sur la nécessité d'apaiser les tensions, au niveau des parties aux Accords, les partenaires devant pour leur part assister les efforts de consolidation de la paix et de lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée.

Somalie

Le 20 août, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation en Somalie, suivie de consultations à huis clos. Des exposés y ont été présentés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, James Swan, et le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), Francisco Madeira (par visioconférence). Le Représentant spécial du Secrétaire général a présenté au Conseil le dernier rapport sur la Somalie ([S/2020/798](#)).

Le Représentant spécial a redit qu'il importait que les dirigeants fédéraux et ceux des États s'entendent sur les modalités des élections et renforcent les capacités des forces de sécurité nationales dans la perspective de la prise en charge par le pays, en 2021, des questions de sécurité. Il s'est également arrêté sur la recrudescence des attaques des Chabab et a souligné à cet égard la nécessité d'actualiser le plan de transition et d'accélérer la constitution des forces.

Le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine a répété que l'Union africaine entendait continuer à soutenir le processus politique et souligné le rôle que serait amenée à jouer la police de l'AMISOM dans la sécurisation des élections. Il a également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des forces de sécurité somaliennes pour qu'elles puissent prendre en charge les zones actuellement contrôlées par l'AMISOM.

Dans leurs déclarations, les membres du Conseil ont mis de nouveau l'accent sur l'importance considérable que revêtait, dans la conjoncture critique que connaissait la Somalie, l'évaluation indépendante demandée par le Conseil dans sa résolution [2520 \(2020\)](#) dans l'optique de l'adaptation du soutien international après l'échéance de 2021. Ils ont insisté sur la nécessité d'un consensus entre l'ensemble des parties prenantes somaliennes sur les modalités des élections. Ils ont condamné les attaques perpétrées par les Chabab, qui restent la menace la plus grande pour la sécurité. Ils ont appelé, enfin, les partenaires internationaux à apporter leur soutien pour remédier à la situation humanitaire.

Le 28 août, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2540 \(2020\)](#), par laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MANUSOM.

Mali

Le 19 août, le Conseil a tenu une séance privée en visioconférence pour examiner l'évolution de la situation au Mali. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, a présenté un exposé.

Le Conseil s'est penché sur les derniers événements survenus au Mali, où le Président, Ibrahim Boubacar Keita, et plusieurs responsables de l'État se sont retrouvés en détention à la suite d'une mutinerie des militaires. Le Secrétaire général adjoint a rendu compte de l'évolution de la situation et des efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et par la CEDEAO.

Le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il a exprimé sa préoccupation face aux événements récents, condamné la mutinerie et demandé instamment la libération de tous les responsables détenus. Il y a également insisté sur la nécessité urgente de rétablir l'ordre constitutionnel, réitérant à cette occasion son soutien aux efforts de la CEDEAO et de la MINUSMA.

Le 31 août, le Conseil a adopté la résolution [2541 \(2020\)](#), dans laquelle il a reconduit jusqu'au 31 août 2021 les mesures de sanction énoncées dans la résolution [2374 \(2017\)](#) et prorogé jusqu'au 30 septembre 2021 le mandat du Groupe d'experts.

Moyen-Orient

République arabe syrienne

Le 5 août, le Conseil a tenu une séance privée en visioconférence pour examiner l'application de sa résolution [2118 \(2013\)](#) relative au programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. L'administrateur chargé du Bureau des affaires de désarmement, Thomas Markram, a rendu compte au Conseil du quatre-vingt-deuxième rapport mensuel du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (S/2020/769).

Le 19 août, le Conseil a tenu une séance publique en visioconférence sur la République arabe syrienne (questions politiques) et a entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Geir Pedersen, qui a évoqué les préparatifs de la tenue à Genève de la troisième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle, sous la direction de la Syrie et sous l'égide de l'ONU. L'Envoyé spécial a également mis l'accent sur la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat et complet s'étendant à tout le territoire, comme demandé par le Conseil dans la résolution [2254 \(2015\)](#), afin de permettre l'effort massif nécessaire de lutte contre la pandémie à coronavirus (COVID-19).

Le 27 août, le Conseil a tenu une séance publique en visioconférence consacrée à l'examen de la situation humanitaire en République arabe syrienne, où il a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence par intérim, Ramesh Rajasingham. Ce dernier a évoqué en particulier l'épidémie de COVID-19 et ses incidences sur les services de santé, le ralentissement économique, la protection des civils, l'importance de l'accès humanitaire et les activités des organismes humanitaires qui acheminent l'aide aux populations dans le besoin dans toute la République arabe syrienne. Les membres du Conseil de sécurité ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la situation humanitaire dans le pays et des conséquences de l'extrême fragilité de l'économie, ainsi que de l'épidémie de COVID-19.

Liban

Le 10 août, le Conseil a tenu une séance privée en visioconférence avec les pays qui fournissent des contingents à la FINUL. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix a souligné que la FINUL continuait de surveiller la cessation des hostilités conformément au mandat qui lui avait été confié au titre de la résolution

1701 (2006) du Conseil. Il a déclaré que les mécanismes de liaison et de coordination de la FINUL restaient d'une importance vitale pour atténuer les tensions le long de la Ligne bleue. Les membres du Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ont exprimé leurs condoléances aux familles des victimes des explosions survenues à Beyrouth le 4 août. Les pays qui fournissent ces contingents ont également souligné le rôle positif de la FINUL, dont ils ont soutenu le renouvellement du mandat.

Le 11 août, le Coordonnateur spécial pour le Liban, Ján Kubiš, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ont fait un exposé devant le Conseil au cours d'une séance privée tenue en visioconférence, consacrée à l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil et à la FINUL. Le Coordonnateur spécial a mis en exergue la situation politique, socioéconomique et humanitaire au Liban, dans le contexte de la diffusion de la pandémie de COVID-19 et à la suite des explosions survenues à Beyrouth. Le Secrétaire général adjoint a souligné que la FINUL avait continué de s'acquitter pleinement des tâches qui lui avaient été confiées en dépit des circonstances difficiles et a fait référence à la lettre datée du 29 juillet adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2020/760), dans laquelle celui-ci avait recommandé au Conseil de proroger le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois. Les membres du Conseil ont indiqué qu'ils soutenaient le Liban dans les efforts qu'il fait pour sortir de la crise actuelle et faire face aux problèmes économiques, sécuritaires et humanitaires qu'il connaît, ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de COVID-19, et ont appelé la communauté internationale, notamment les organisations internationales, à faire de même.

Le 28 août, le Conseil a adopté la résolution 2539 (2020) portant prorogation du mandat de la FINUL pour une période de 12 mois, jusqu'au 31 août 2021.

Yémen

Le 18 août, le Conseil a tenu une séance à huis clos en visioconférence, pendant laquelle il a entendu des exposés de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, du Sous-Secrétaire général aux affaires humanitaires et coordonnateur adjoint des secours d'urgence par intérim, Ramesh Rajasingham (Bureau de la coordination des affaires humanitaires) et du Président du Comité de coordination du redéploiement, Abhijit Guha (Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda). Les intervenants ont informé le Conseil de sécurité de ce qu'ils prévoyaient de faire pour enregistrer les progrès urgents nécessaires dans le sens des propositions de paix des Nations Unies et pour faire face à la crise financière internationale, qui limite fortement l'intervention humanitaire.

Après les consultations, le Président a lu les éléments qui ont été arrêtés en commun à l'intention de la presse.

Iraq

Le 16 août, le Conseil a tenu une séance publique d'information suivie de consultations à huis clos avec l'intervenante, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq, Jeanine Hennis-Plasschaert. Au cours de la visioconférence publique, la Représentante spéciale a rendu compte au Conseil, entre autres, des effets dévastateurs de la COVID-19 sur l'Iraq, qui ont aggravé des problèmes économiques, sociaux et politiques déjà importants. Elle a ensuite évoqué les priorités du nouveau Gouvernement et les conditions de sécurité dans le pays. La Représentante spéciale a par ailleurs fait état d'un besoin de stabilité et de sécurité physique et matérielle au sein de la population iraquienne, qui ne peut se permettre un nouvel engrenage de violence. Elle a mis l'accent sur l'environnement

géopolitique difficile dans lequel doit évoluer le Gouvernement iraquien, et a annoncé la tenue d'une élection anticipée en Iraq le 6 juin 2021.

Les membres du Conseil se sont félicités de ce que le Gouvernement, sous la direction du Premier Ministre, Mustafa Al-Khadimi, soit désormais entièrement formé et ils ont soutenu les priorités dont le Gouvernement a fait état. Les membres du Conseil ont également discuté des retombées de la COVID-19 sur la reconstruction de l'Iraq après le conflit, ainsi que des conditions de sécurité et des mesures prises par l'Iraq pour développer les relations bilatérales avec ses voisins. De nombreux membres du Conseil ont également abordé la question des ressortissants koweïtiens ou de pays tiers portés disparus, ainsi que des biens koweïtiens également disparus, y compris les archives nationales ; ils ont réaffirmé leur soutien à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, notamment à l'action engagée pour fournir une assistance électorale au pays, conformément au mandat qui lui a été confié, et mis l'accent sur la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Iraq.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 25 août 2020, le Conseil a tenu une séance d'information publique sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, suivie de consultations à huis clos et d'une visioconférence publique. Le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, a informé le Conseil, par liaison vidéo, des derniers événements intervenus en Palestine sur le plan politique, humanitaire et de la sécurité.

Il a mis en exergue l'accord conclu entre Israël et les Émirats arabes unis. Il a indiqué que le Secrétaire général s'était félicité de cet accord, dont il espérait qu'il ouvrirait aux dirigeants israéliens et palestiniens une occasion de reprendre les négociations. Il a rendu compte au Conseil d'un regain de tensions et de la dégradation des conditions de sécurité à Gaza, évoquant le caractère urgent de solutions à long terme pour Gaza. Il a également indiqué que les autorités israéliennes continuaient de démolir et de saisir des structures appartenant à des Palestiniens et fait état d'une augmentation inquiétante de la violence contre les civils. Il a ajouté que la résurgence de la COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé et en Israël continuait d'être une préoccupation majeure. Il a réaffirmé que l'ONU restait profondément investie, et déterminée à collaborer avec les donateurs et les parties pour répondre aux besoins de la population à Gaza et en Cisjordanie occupée.

Les membres du Conseil ont discuté de l'évolution de la situation sur le terrain, notamment de l'accord conclu entre Israël et les Émirats arabes unis. La plupart se sont également dits préoccupés de la recrudescence des tensions à Gaza et de la résurgence de l'épidémie de COVID-19 ; ils ont réaffirmé leur soutien à une solution à deux États et appelé à la reprise du dialogue et des négociations. Plusieurs membres ont également réaffirmé leur soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et exhorté la communauté internationale à apporter son soutien à l'aide humanitaire au peuple palestinien.

Pendant la visioconférence publique sur le Moyen-Orient, certaines délégations ont adressé des questions au Président du Conseil, notamment quant à la manière dont il comptait procéder s'agissant de l'issue des consultations bilatérales avec les membres du Conseil après avoir reçu une lettre d'un membre du Conseil en date du 20 août 2020 concernant la République islamique d'Iran et le Plan d'action global commun. Le Président a répondu que, faute de consensus au sein du Conseil, la présidence n'était pas en mesure de prendre d'autres mesures.

Questions thématiques et autres questions

Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

Le 27 août, le Conseil de sécurité a tenu des consultations à huis clos pour examiner le rapport trimestriel du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'un rapport périodique présenté en application de l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006).

Le Président a rendu compte au Conseil des activités effectuées par le Comité pendant la période du 30 mai au 27 août 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, les consultations plénières du Comité pendant la période à l'examen ont été organisées par visioconférence. Le Comité a également continué de s'acquitter de ses tâches en recourant à la procédure d'approbation tacite prévue dans les Directives régissant la conduite de ses travaux.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : liens entre terrorisme et criminalité transnationale organisée

Le 6 août, le Conseil de sécurité a tenu un débat public de haut niveau consacré à l'examen des liens entre le terrorisme et la criminalité organisée. La séance a été présidée par la Ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno L.P. Marsudi, par visioconférence.

La Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne a fait un exposé devant le Conseil et présenté les conclusions du rapport établi par le Secrétaire général, comme suite à la demande faite par le Conseil dans sa résolution 2482 (2019), sur les mesures prises par les États Membres et les entités des Nations Unies pour résoudre le problème des liens entre terrorisme et criminalité organisée (S/2020/754). Elle a également souligné qu'il était plus que jamais nécessaire de lutter collectivement contre le terrorisme et la criminalité organisée compte tenu des difficultés nouvelles qu'engendrait la pandémie de COVID-19 pour les États vulnérables.

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, a également présenté un exposé, dans lequel il a fait observer que la menace que le terrorisme faisait peser sur la paix et la sécurité internationales était d'autant plus importante que les terroristes pouvaient s'appuyer sur la criminalité organisée, nationale ou transnationale, en ligne ou hors ligne.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, compte tenu de la situation exceptionnelle engendrée par la pandémie de COVID-19, pour cette visioconférence publique, les déclarations écrites soumises par 37 pays non membres du Conseil de sécurité ont été distribuées et publiées comme document du Conseil de sécurité (S/2020/791).

Consolidation et pérennisation de la paix : les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix

Le 12 août, le Conseil de sécurité a tenu un débat public de haut niveau par visioconférence sur la question « Consolidation et pérennisation de la paix : les pandémies et les défis de la pérennisation de la paix » (S/2020/765). La séance était présidée par la Ministre indonésienne des affaires étrangères, Retno L.P. Marsudi.

Au total, 53 représentants d'États Membres, y compris au niveau ministériel, de la Commission de consolidation de la paix et de l'Union européenne, ont

présenté une déclaration lors du débat public. Les États non membres du Conseil ont présenté leurs déclarations par écrit. Des exposés ont été présentés par le Secrétaire général, António Guterres, le huitième Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, et la Directrice du Centre de coopération internationale de l'Université de New York, Sarah Cliffe.

Le Secrétaire général a exprimé ses préoccupations face aux incidences qu'avait la pandémie sur la confiance du public, l'économie mondiale et le processus démocratique. La pandémie, cependant, était aussi porteuse de chances de paix. La résolution 2532 (2020) du Conseil était à cet égard un pas dans la bonne direction, mais il fallait aller beaucoup plus loin. Les réponses apportées face à la pandémie devaient tenir compte des risques de conflit. Il a souligné l'importance du travail de coordination des acteurs de l'humanitaire, du développement et de la paix.

M. Ban a souligné que la pandémie de COVID-19 avait non seulement des conséquences sanitaires, mais aussi des conséquences socioéconomiques et des conséquences sur la gouvernance. Il a souligné que l'Organisation des Nations Unies devait se concentrer davantage sur la prévention des conflits. L'ONU avait une « opportunité générationnelle » d'orienter l'humanité et la planète vers un avenir plus pacifique et plus durable.

M^{me} Cliffe a décrit les incidences de la COVID-19 – sur le plan socioéconomique, de l'augmentation des inégalités, de l'insécurité alimentaire et de l'incapacité d'organiser des processus de paix et des élections, notamment – qui pourraient engendrer un risque de conflit. Mais il existe en même temps, a-t-elle indiqué, des possibilités de consolidation de la paix et le Conseil doit travailler plus étroitement avec les organismes régionaux et sous-régionaux, tels que l'Union africaine. Selon elle, l'ONU pourrait offrir une réponse face à la pandémie : dans les domaines humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix.

Les membres du Conseil ont souligné la nécessité d'adapter les efforts de consolidation de la paix aux pays et réaffirmé leur soutien à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial dans le cadre de la pandémie. Le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix et les missions de maintien de la paix dans le soutien apporté aux pays touchés par un conflit pendant la pandémie a également été mis en évidence. Plusieurs membres ont soutenu l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la levée des sanctions économiques.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme : rapport stratégique sur l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL/Daech)

Le 24 août, le Conseil de sécurité a tenu une visioconférence publique sur le sujet « Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme ». Les participants ont examiné le onzième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/774).

Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme a déclaré que le rapport faisait apparaître que les restrictions, telles les mesures de confinement et de restriction de la circulation, liées à la pandémie de COVID-19 semblaient avoir réduit à court terme le risque d'attaques dans les zones qui n'étaient pas en conflit. Toutefois, la menace mondiale que représente l'EIIL, a-t-il fait observer, ira probablement s'intensifiant si la communauté internationale ne relève pas les défis qui se dressent. Il a ajouté que l'EIIL et d'autres groupes

terroristes cherchaient encore à exploiter la désorganisation considérable et les conséquences socioéconomiques et politiques engendrées par la pandémie.

La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Michèle Coninsx, a également présenté un exposé devant le Conseil. Elle y a résumé les activités de la Direction exécutive et les conséquences qu'avait la pandémie sur les travaux de celle-ci. La situation désastreuse dans laquelle se trouvent des milliers de femmes et d'enfants associés à l'EIIL dans les camps de détention du nord-est de la République arabe syrienne, a-t-elle dit, demeure un défi majeur pour la communauté internationale.

Les membres du Conseil ont convenu que la pandémie de COVID-19 risquait d'exacerber une situation déjà intenable sur les plans humanitaire, des droits de l'homme et de la sécurité, soulignant à cet égard l'importance que revêtait l'unité dans l'action face aux problèmes posés par la COVID-19.

Séance récapitulative informelle

Le Président du Conseil de sécurité a tenu une séance récapitulative informelle publique en ligne le 31 août. Les Représentants permanents de l'Allemagne, de l'Indonésie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et de la Tunisie ont informé les participants des activités menées en août par le Conseil de sécurité sous la présidence de l'Indonésie.

Plus de 80 pays ont assisté à cette séance d'information. Au cours du débat interactif qui a suivi, les pays ont mis en exergue plusieurs questions importantes abordées en août, notamment l'adoption de la résolution [2538 \(2020\)](#) du Conseil sur les femmes dans les opérations de maintien de la paix. Les pays se sont également félicités de la contribution des membres non permanents à différentes délibérations du Conseil.
